



Regularisation de madame avec un titre de séjour salarié de monsieur

Par **iliassona**, le **11/07/2016** à **16:01**

Bonjour

Je suis un étranger marocain j'ai 3 cartes étudiant et une carte commerçant; et là je vais bientôt retirer ma carte salarié suite à un CDI et après fermeture de mon entreprise; ma question c'est quand j'ai le droit pour demander la carte de 10 ans ? Et en fait j'ai un enfant de 10 mois né en France ; moi et ma femme on s'est mariés début juin à la mairie sachant qu'elle est sans papier elle est rentrée en France le 15/11/2014 avec un visa italien touriste question est : Comment on peut régulariser madame

Merci d'avance

Par **youris**, le **11/07/2016** à **17:29**

bonjour,
vous devez faire une demande de regroupement familial.
pour les conditions, voir le lien ci-dessous:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11167>
salutations

Par **AUGUSTO**, le **12/07/2016** à **20:51**

Bonjour

Vous êtes à l'abri normalement d'un OQTF du fait qu'on vous a laissé vous marier. Patience pour Madame elle sera régularisée + tard à cause des 3 conditions cumulatives:

-Mariage - Enfant né en France- Travail de son mari.

L'administration dispose toujours d'un pouvoir discrétionnaire à retenir.

POINT DE VUE

bON COURAGE!